



Guide du membre

Révision 2008-11-22

Dans ce document, l'emploi du masculin inclut le féminin et n'a pour but que de simplifier le texte.

HISTORIQUE DE L'AMM

La fondation

Fondée en 1982, l'ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE LA MÉTROPOLE INC. (AMM) obtenait ses Lettres patentes (ou sa Charte) le 14 octobre, suite à une requête présentée et signée par Clément Thériault, Gilbert Rochon et Pierre Thériault.

Ses premiers Statuts et Règlements remontent à décembre 1982 et avaient été rédigés par des membres de son premier Conseil d'administration composé de Marcelle D. Montgrain, Jean Nadeau, Sorey Prom Tep, Gilles Bélanger, Michel Pronovost, Louise Brodeur, Robert Langlois, Clément Thériault, Claude St-Denis, Mario Langlois, Denis Dufour, Gilles St-Amour et Claude Harvey.

Pour ses 26 premières années d'existence, notre association a été dirigée par cinq femmes pour une période totale de 12 ans et cinq hommes pendant quatorze ans, y compris la saison 2008.

Président / Présidente			Président / Présidente		
1983	Marcelle	Montgrain	1996	Ginette	Éthier
1984	Marcelle	Montgrain	1997	Robert	Dufort
1985	Marcelle	Montgrain	1998	Robert	Dufort
1986	Louise	Brodeur	1999	Robert	Dufort
1987	Louise	Brodeur	2000	Robert	Dufort
1988	Lucie	Rochon	2001	Robert	Dufort
1989	Ginette	Éthier	2002	Robert	Dufort
1990	Ginette	Éthier	2003	Robert	Dufort
1991	Silvy	Niquet	2004	Marc	de Montigny
1992	Silvy	Niquet	2005	Marc	de Montigny
1993	Luc	Des Rochers	2006	François	Lamoureux
1994	Luc	Des Rochers	2007	François	Lamoureux
1995	Ginette	Éthier	2008	Simon	Poudrette
			2009	Simon	Poudrette

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Quelques événements ont marqué la vie de l'AMM et ont fait dire à l'une d'entre nous qu'on est plus qu'une « gang de twits qui fait du bécique ». Bien que l'amour de la moto ait toujours été l'élément rassembleur de l'Association, forcément, d'autres activités sont venues ponctuer les années et faire de l'AMM un rassemblement de chums mobilisés par le simple goût de se retrouver et triper ensemble.

Encore aujourd'hui, l'école de conduite Tecnic utilise une vidéo produit par une ex présidente de l'AMM et son chum, Louise Brodeur et Michel Pronovost. L'Association a soutenu les promoteurs du projet et des membres y ont prêté leur concours (voyez-vous le jeu de mots ?) et même leur moto. Fallait le faire ! Des gars et des filles qui aimaient rouler à moto et voulaient que d'autres le fassent également, mais d'une manière sécuritaire.

Pour garder le caractère intimiste et amical de l'Association, la direction est même allée jusqu'à créer une association soeur, l'ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE LA MÉTROPOLE CENTRE INC. L'idée véhiculée alors était que l'âme de l'Association avait plus de chance de se faire sentir si le groupe demeurait petit. Autre temps, autres mœurs.

Un peu plus tard, désireuse de ne pas abandonner des motocyclistes orphelins, l'AMM a même intégré dans ses rangs quelques mordus de la moto, laissés à la dérive par l'Association Motocycliste Mont-Royal qui venait de se saborder. Le manque de vie associative de la Mont-Royal avait eu comme conséquence la disparition de l'association où se retrouvaient plusieurs personnes dont les goûts, les comportements et les habitudes les rendaient très semblables aux membres de la Métropole. Ils avaient des motos comme les nôtres, faisaient des balades aux mêmes destinations que nous, avaient des allures qui nous ressemblaient et une présidente en prime. Il n'en fallait pas plus pour s'en faire des amis qui ont d'ailleurs grandement contribué par la suite à la vie de la Métropole.

Dans ce document, l'emploi du masculin inclut le féminin et n'a pour but que de simplifier le texte.

CONDENSÉ DE LA CHARTE

L'Inspecteur général des institutions financières a constitué les requérants en corporation sous la dénomination sociale «ASSOCIATION MOTOCYCLISTE MÉTROPOLE INC.» comme le précisent les Lettres patentes délivrées de nouveau en octobre 1995. L'Association avait en effet, peu de temps auparavant, entrepris des démarches pour changer son nom, délaissant ainsi le vocable «moto-tourisme». L'AMM ne s'associait plus au caractère un peu péjoratif et surtout exclusif de l'appellation. On retrouve à la Charte les principaux objectifs suivants :

- regrouper en association des propriétaires de motocyclette et des personnes qui s'y intéressent;
- promouvoir le motocyclisme dans un esprit sain et d'entraide et dans le respect des lois et des droits de tous les citoyens;
- encourager la sécurité chez les membres;
- représenter ses membres auprès de tout organisme ou gouvernement intéressé par le motocyclisme.

CONDENSÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Fort de ses Lettres patentes, l'Association Motocycliste Métropole Inc. s'est donné des statuts et des règlements qui gouvernent ses activités tant du côté de la gestion que de celui des loisirs. En voici un aperçu.

Définitions, devoirs et privilèges des membres

Membre régulier

Le membre régulier est propriétaire d'une motocyclette conforme aux lois ou une personne qui s'intéresse au monde de la moto, sans en être une propriétaire et doit :

- détenir un permis de conduire valide pour la motocyclette, si elle est propriétaire de sa moto;
- endosser la mission et les objectifs de la Corporation ainsi que de la Fédération motocycliste du Québec inc. et s'engager par écrit à respecter les statuts, les règlements et le code de conduite de la Corporation et de la Fédération;
- remplir tout formulaire et fournir toute information demandée par règlement de la Corporation;
- acquitter la cotisation annuelle de la Fédération;
- acquitter la cotisation annuelle de la Corporation; (voir le règlement portant sur la cotisation annuelle).

Le membre devra réussir une randonnée d'acceptation cautionnée par le Conseil d'administration.

Membre honoraire

Il est nommé par le Conseil d'administration pour une période déterminée. La nomination est faite en guise de marque de reconnaissance ou de remerciement pour services rendus ou pour toute autre raison jugée valable.

Le membre honoraire jouit de tous les privilèges et droits d'un membre régulier à l'exception du droit de vote et du droit d'occuper un poste au Conseil d'administration.

Membre-conjoint

Le membre-conjoint, c'est-à-dire le ou la conjoint(e) d'un(e) membre régulier ou honoraire et qui ne pilote pas une moto, jouit de tous les droits et privilèges accordés au membre régulier ou honoraire. Il doit aussi respecter les mêmes obligations. Il n'est tenu toutefois qu'au paiement de la partie de la cotisation annuelle qui demeure à la Corporation.

Structures

Les structures de l'AMM sont simples pour ainsi permettre toute la flexibilité que se doit d'avoir un regroupement de loisir. L'assemblée générale étant souveraine, elle confie à des officiers le soin de faire fonctionner l'organisation. Ces derniers sont tous des administrateurs élus pour une période de deux ans et font tous partie du Conseil d'administration.

Dans ce document, l'emploi du masculin inclut le féminin et n'a pour but que de simplifier le texte.

Le Conseil d'administration

Composé des 12 administrateurs et du président sortant s'il le désire, il est chargé de veiller à la coordination de toutes les activités et également de décider des mandats qui seront confiés soit au Conseil exécutif ou à des comités spécifiques. Il est responsable des orientations politiques et de leur respect de même que de la représentation de l'Association auprès des organismes affiliés.

Le Conseil exécutif

Composé des cinq officiers de l'Association, il est principalement chargé de mettre en application les décisions émanant du Conseil d'administration. Il est notamment responsable de l'administration de l'association et en particulier des affaires financières.

Les officiers

Au nombre de cinq, ils sont le Président, deux Vice-présidents, le Secrétaire général et le Trésorier; ils forment le Conseil exécutif.

Le Président

À titre de principal dirigeant, il exerce une surveillance générale sur les affaires de l'association. Il préside aux assemblées, représente l'association dans ses relations extérieures et signe les documents officiels.

Les Vice-présidents

Ils sont principalement chargés d'assister et de remplacer le Président. Ils s'occupent entre autres des affaires internes dont la conduite des membres, du comité d'accueil des nouveaux membres de même que de leur sélection.

Le Secrétaire général

Il est principalement chargé de la rédaction et de la conservation de tous les documents officiels de l'association. Il rédige et signe notamment les procès-verbaux, la correspondance et les avis de convocation. Il conserve les archives et prépare la liste des membres.

Le Trésorier

Il a la charge des affaires financières et comptables de l'Association. Il produit, entre autres, les états financiers et les budgets.

Invitée

Une personne propriétaire d'une moto peut être invitée à partager les sorties de l'AMM pour un maximum de deux occasions durant la saison. Le membre qui invite est responsable du respect par cette personne des règlements et des politiques de l'Association et principalement des règles concernant la sécurité.

Engagements des membres

Les membres de l'Association s'engagent à respecter ses règlements de même que ceux de la Fédération Motocycliste du Québec, à obéir aux diverses lois concernant la circulation automobile et la sécurité routière et à aider au perfectionnement des autres membres.

SORTIES ET ACTIVITÉS

Durant toute l'année, mais surtout de mai à octobre, les membres ont l'occasion de participer à de nombreuses activités diversifiées, toutes centrées sur la pratique du motocyclisme et la franche camaraderie. De l'assemblée annuelle de l'AMM à la dernière balade des braves à l'automne, en passant par les cafés-rencontres hebdomadaires, tous peuvent, à leur rythme, jouir de la moto et des rencontres que suscite la pratique de notre sport favori.

Le calendrier des balades et activités

En plus des balades individuelles et des sorties de groupe improvisées, l'Association met à son calendrier chaque année un nombre variable mais important de randonnées. Parmi les classiques, on retrouve chaque saison :

- Le Vermont
- Les Adirondacks (New York)
- Laconia Bike Week (New Hampshire)
- Les Laurentides
- La ride de double-usage
- Le Parc de la Mauricie
- Les White Mountains (New Hampshire)
- Les sorties en piste

Les membres aiment à se retrouver autrement qu'en balade. Ici également des classiques sont nés :

- Le party annuel de l'association
- Le kiosque du salon de la moto

Il ne faut pas oublier les cafés-rencontres. Ils ont lieu tous les mercredis. C'est là qu'on entretient la camaraderie tout en racontant (encore) ses plus éclatantes prouesses lesquelles, comme la prise du pêcheur, éblouissent un peu plus chaque fois. C'est là aussi qu'on échange des informations sur les activités qui arrivent au calendrier et qu'on organise des balades improvisées entre amis.

Le financement des balades et activités

Il faut des sous ? Mais qu'à cela ne tienne ! Outre les fonds que procure la cotisation annuelle, une part des fonds provient des commanditaires de l'association. Plus de fonds signifie plus d'activités, si vous avez des idées pour lever des fonds, faites-en part au conseil d'administration.

Le comportement des membres lors des sorties

L'AMM n'a jamais voulu encadrer ses membres dans des règles rigides, préférant ainsi laisser à leur bon jugement le soin d'adopter des comportements respectueux des autres. L'AMM s'attend toutefois à ce que chacun adopte un code de conduite qui suscite la camaraderie, l'entraide et surtout la sécurité pour soi et pour les autres. Rouler en groupe implique une responsabilité personnelle et collective ; les devoirs qu'elle impose sont le prix à payer pour bénéficier des plaisirs que procure cette communauté. L'AMM s'attend également à ce que chacun agisse de façon à préserver sa bonne réputation partout où elle va.

Les quelques suggestions qui suivent servent à illustrer ce propos :

- Chacun devrait s'assurer de connaître la position ou la situation de celui qui le suit; c'est tellement commode pour ne pas perdre personne en chemin, surtout si on change de direction ou de route.
- Pour signaler le besoin d'un arrêt à la station d'essence, pointez du doigt le réservoir de votre moto, tout en vous assurant que l'autre vous a vu.
- Après avoir fait le plein à la station d'essence, c'est tellement plus l'un d'attendre que tous aient fini et de partir ensemble.

Bref, le comportement le plus approprié est toujours celui inspiré par **le gros bon sens** et non celui motivé par l'impulsion débridée du moment.

Mots d'ordre pour faciliter les randonnées

Il n'y a pas grand chose de meilleur qu'une randonnée de moto en bonne compagnie par une belle journée d'été! Nous aimons toutefois vous donner quelques mots d'ordre pour vous éviter des désagréments lors des balades.

- La veille de la randonnée, communiquez avec la personne responsable ou surveillez le site web et le forum de discussion, ne serait-ce que pour savoir le lieu et l'heure exacts du rendez-vous de départ.
- Apportez une carte routière de la région de la destination et assurez-vous d'avoir le numéro de téléphone et le nom de l'endroit du séjour, s'il y a lieu.
- Assurez-vous d'avoir fait le plein d'essence avant d'arriver au lieu de rencontre pour le départ.

Dans ce document, l'emploi du masculin inclut le féminin et n'a pour but que de simplifier le texte.

- Assurez-vous que la moto est en bon ordre et que les pneus sont gonflés à la bonne pression.
- Au moment du départ, prévoyez :
 - κ la fréquence des poses essences en se basant sur la moto ayant la plus petite autonomie;
 - κ le rythme de la randonnée (conduite sportive ou conduite plus relaxée);
 - κ la formation de petits groupes de membres (3 de préférence, maximum 5) dont la conduite est semblable ou qui veulent rouler de la même manière.
- Soyez muni d'une assurance couvrant médicaments et hospitalisation si la balade est hors de la province de Québec. Exemple : si vous comptez aller aux Etats-Unis (plusieurs de nos balades nous y mènent!)

La trousse du motocycliste

Voici l'équipement que nous vous suggérons d'apporter avec vous en balade, à vous de l'ajuster à la longueur de votre randonnée!

Vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Vêtements contre la pluie (haut et bas du corps, bottes et gants) • Foulard ou tube (genre tube pour le ski) • Lunettes de soleil 	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison isolante • Chandail de laine • Bas de laine
Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils de base et le manuel d'entretien de la moto • Ensemble de réparation de crevaison • Petites pièces de rechange • Huile à moteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Manomètre • Guenille et savon anti-graisse • Colle • Fil métallique et « Ty-Rap »
Premiers soins	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments personnels et aspirines • Bandages et attaches • Pansements, gaze et diachylons 	<ul style="list-style-type: none"> • Crème solaire et crème hydratante • Chasse moustiques • Désinfectant
Toilette	<ul style="list-style-type: none"> • Savon et shampoing • Brosse à dents et dentifrice 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits de soins personnels • Sandales
Divers	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone cellulaire • Souliers de course • Caméra, films et lentilles • Jumelles • Une fiche, bien accessible, identifiant le nom des personnes à contacter en cas de besoin, votre assureur et le # de la police, votre n.a.s. ainsi que les médicaments sous prescriptions, mentionnant les types d'allergies ou maladies dont vous souffrez. 	<ul style="list-style-type: none"> • Calepin de notes • Crayons • Liste d'adresses et de numéros de téléphones • Canif • Petit sac à dos • Sacs en plastique pour protéger vêtements et bagages contre la pluie • Filet extensible, corde et crochets

Dans ce document, l'emploi du masculin inclut le féminin et n'a pour but que de simplifier le texte.

LA SÉCURITÉ À MOTO

C'est l'un et surtout grisant de faire de la moto ! Mais c'est dangereux. Les membres de l'AMM ne veulent pas se blesser ni être la cause de blessures aux autres. C'est pourquoi l'AMM a toujours promu la sécurité en insistant sur l'adoption de comportements qui la suscitent.

Journée de réadaptation

En début de saison les membres sont conviés à une journée dite de réadaptation. Avec l'aide de motocyclistes compétents membres de l'association, vous aurez l'occasion de reprendre contact avec votre machine, vos muscles et vos réflexes, pour ainsi vous remettre dans des dispositions propres à piloter votre moto en sécurité. Entre autres, les participants se familiarisent de nouveau avec le freinage, le louvoisement et le contre-braquage dans un environnement contrôlé et ensuite, durant une courte balade, revoient les règles de la conduite urbaine et celles de la conduite sur grandes routes, y compris les particularités de la formation en damier.

Comportement lors d'un accident

Ça ne devrait jamais arriver, mais au cas où...

- Garder son calme; il ne faut quand même pas avoir un accident parce que quelqu'un d'autre vient de se planter !
- Garer sa moto dans un endroit visible de façon à prévenir les autres utilisateurs de la route qu'il y a un obstacle à éviter.
- Ne pas essayer d'enlever le casque de l'accidenté ni de le bouger, surtout s'il est inconscient.
- Ne pas nourrir l'accidenté.
- Veiller au confort de l'accidenté, principalement en le couvrant.
- Si son état de conscience le permet, parler à l'accidenté pour le réconforter, mais surtout pour le rassurer. Utiliser son prénom le plus souvent possible.
- Trouver de l'aide rapidement en s'adressant aux passants où en allant la chercher soi-même s'il n'y a pas moyen de faire autrement.
- Accompagner l'accidenté à l'hôpital, s'il y a lieu.
- Prévenir qui de droit de l'événement.
- Ne quitter l'accidenté que lorsque la situation est bien contrôlée.

Comportement en général

L'Association ne cherche pas à priver ses membres de leurs plaisirs et de leur dose d'adrénaline. Mais L'AMM privilégie les comportements où la sécurité des autres est prise en compte. Par exemple, les «wheelies» en solitaire ne présentent pas le même risque pour les camarades que s'ils sont exécutés à proximité d'autres motocyclistes. Il en est de même pour la conduite à très haute vitesse.

Les suggestions qui suivent servent à illustrer ce propos :

- Il est recommandé de limiter à cinq, le nombre de membres d'un groupe, pour assurer une meilleure sécurité et une circulation plus fluide.
- Les membres d'un groupe qui roulent ensemble devraient adopter la formation en damier en assurant un intervalle de deux secondes entre chaque motocycliste partageant la même ligne.
- Dans une formation en damier, un membre ne devrait pas changer de ligne sans s'assurer que celui qui suit immédiatement après a saisi l'intention et agit en conséquence.
- Chacun devrait s'efforcer de ne pas excéder ses capacités à la conduite de sa moto; rien ne sert d'impressionner les autres.

AFFILIATION

Bien que l'affiliation à la FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC n'ait pas été obligatoire, l'AMM a décidée dès sa fondation de devenir membre de la FMQ. La direction de l'Association y voyait de nombreux avantages dont l'accès à des taux d'assurance avantageux et l'occasion d'avoir son mot à dire dans la représentation des motocyclistes du Québec.

La FMQ regroupe plusieurs associations de motocyclistes à la grandeur de la province. Elle offre aux associations et à leurs membres non seulement de nombreux services mais aussi l'occasion de faire valoir leurs points de vue par l'intermédiaire de divers comités et groupes d'étude.

- Comité permanent d'assurance antivol
- Cours de pilotage moto-pro
- Réseau régional, national et international
- Représentation publique
- La défense des droits des motocyclistes
- Café-rencontres
- Ententes de produits et services
- Appui à une cause humanitaire